



Note *1 : Le Service des ressources humaines prête les services de la secrétaire niveau 2 au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme.

Note *2 : Les postes de préposé aux équipements récréatifs sont de 8 mois l'hiver à l'aréna et 4 mois l'été aux travaux publics comme préposé général sauf pour le poste à horaire variable à l'année.